

# Les jeunes et le système éducatif : comment prévenir l'exclusion ?

Chaque année, entre 12 000 et 15 000 jeunes Franciliens abandonnent le système éducatif avant d'avoir achevé leur parcours scolaire. La plupart d'entre eux rencontrent alors de sérieuses difficultés d'insertion, qui peuvent conduire jusqu'à l'exclusion sociale. Un rapport du CESR propose des réponses qui engagent non seulement les acteurs de l'École mais aussi ceux du monde du travail.



Agir pendant la scolarité plutôt que lancer de coûteux programmes d'intervention *a posteriori*.

SHEANELL O'CARROLL

Le constat est sans appel : tous les ans, des milliers de jeunes se trouvent, de fait, exclus des circuits de formation sans achever leur cursus, à la recherche d'un emploi. Cette situation est d'autant plus alarmante que ces jeunes sans aucune expérience professionnelle sont, de loin, les plus démunis face au chômage. En 1998, 63 % des chômeurs de moins de 25 ans n'étaient pas indemnisés. Et la tendance s'alourdit. Si bien qu'en 2000, le nombre des jeunes qui ont contacté le Samu social a augmenté de près de 30 %. Un état de crise qui trouve d'abord son origine au niveau du système éducatif. N'oublions pas que 16 % de l'ensemble des jeunes Franciliens ne possèdent aucun diplôme. « Pour faire face à la fragilisation de cette partie de la population, il faut prendre en compte l'utilité, pour son insertion, d'une formation diplômante et de premières expériences professionnelles », explique Danielle Multinu, auteur, au nom de la commission de l'éducation, de la formation, de l'enseignement et de la recherche, du rapport sur « Les jeunes Franciliens sortis du système éducatif : insertion et exclusion ». Le CESR a donc formulé quelques propositions susceptibles de faciliter les parcours scolaires et professionnels de ces jeunes en rupture ». Il entend réaffirmer les rôles déterminants du diplôme et de l'expérience dans la construction de la qualification et dans la lutte en faveur de l'insertion.

### Renforcer l'efficacité du système éducatif

La grande difficulté de l'école réside dans le fait qu'elle doit, à la fois, répondre à une demande sociale de formation et aux besoins résultant de l'évolution économique. Un grand écart que la multiplication des voies de formation au collège n'a pas résolu. « Prendre une autre voie que la voie générale, c'est être pénalisé par le cloisonnement qu'ont entraîné les orientations prises », poursuit ainsi Danielle Multinu. Pour améliorer l'efficacité des circuits de formation, le CESR propose des principes et des actions. Premier principe : agir pendant la scolarité plutôt que lancer de coûteux programmes d'intervention *a posteriori*. Ce qui implique, entre

autres, l'intégration des Missions générales d'insertion (MGI) au sein même des établissements scolaires. Second principe : associer les parents. D'abord parce qu'ils peuvent puissamment contribuer au succès des actions entreprises. Ensuite parce qu'ils ont besoin, eux aussi, de soutien, d'aides et de conseils. Dans le même temps, il convient de mieux informer jeunes et parents de toutes les possibilités données par les différentes filières éducatives et professionnelles.

### Un observatoire de la scolarité

Concrètement, le CESR propose qu'un « observatoire de la scolarité » soit confié au Conseil inter-académique de l'Éducation nationale. À charge pour lui de collecter et d'harmoniser les données provenant des rectorats, d'élaborer une banque d'information sur tous les aspects du système éducatif et d'établir un tableau de bord modèle, utile à l'analyse et aux prises de décisions. Le CESR milite pour un ancrage fort au sein des établissements scolaires. Avec les MGI, mais aussi avec des points d'écoute qui permettront aux jeunes d'aborder, dans des espaces neutres, toutes les questions qui les préoccupent. L'objectif est, bien entendu, de permettre à ces jeunes de conserver leur place dans le système éducatif traditionnel mais aussi d'aider ceux « qui partent avant l'heure » à bâtir un projet professionnel crédible. Tout cela implique la création de nouveaux locaux *ad hoc* et la dotation de moyens adaptés.

### Les entreprises mobilisées

Prévenir et orienter en amont, reformuler et valoriser les qualifications en aval. Dans ce cadre, le rôle des entreprises est, aux yeux du CESR, tout à fait considérable. D'où la préconisation d'un certain nombre de mesures. À commencer par la rédaction d'une charte du tutorat dont les points forts seraient la reconnaissance de la fonction de tuteur au sein des entreprises et la mise en place d'une formation pour les tuteurs. Le CESR appelle à un réel rapprochement entre l'École et l'entreprise ainsi que, plus largement, à une meilleure coordination entre tous les acteurs concernés. Vœu pieux ? Pas si les entreprises adoptent la démarche

qualité lancée par la Région dans le domaine de la formation.

### L'urgence

Les programmes à moyen et long terme ne suffiront pas si l'on ne trouve pas de solutions à court terme pour les primo-arrivants, c'est-à-dire pour tous ceux qui, chaque année, peuvent augmenter le nombre des exclus. D'où la nécessité de mesures plus immédiates. Le CESR recommande ainsi la mise en place de structures d'accueil spécialisées dans chaque Rectorat, dont la mission serait d'apporter des réponses rapides de formation aux jeunes en crise. Dans le même temps, il suggère que la Région renforce le soutien aux familles, par l'intermédiaire des associations.

### La coordination des acteurs et l'évaluation des tâches

Les acteurs de la prise en charge des jeunes sont nombreux et leurs objectifs ne convergent pas nécessairement. D'où la nécessité de coordonner et de mettre en commun les moyens, en particulier au niveau local. De même, le CESR milite pour que l'ensemble des campagnes entamées dans le cadre de la lutte contre l'exclusion du système éducatif fasse l'objet d'une démarche d'évaluation, objectifs et résultats à l'appui. En clair, il pourrait s'agir d'un suivi financier de l'utilisation des fonds, de l'évaluation régulière de l'ensemble des dispositifs et d'un contrôle qualitatif permanent de toutes les formations subventionnées. Des mesures de bon sens, qui crédibilisent toute la démarche ; et qui pourraient permettre à des milliers de jeunes de trouver leur voie avant de risquer de sombrer dans un processus d'exclusion dont il est très difficile de sortir.

**Les jeunes Franciliens sortis du système éducatif : insertion et exclusion**

Rapporteur : Danielle Multinu  
27 novembre 2003

Téléchargeable sur [www.cesr-iledefrance.fr](http://www.cesr-iledefrance.fr)